

Inspection générale de l'Éducation nationale

Inspection générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche

Contrôle de l'ouverture sociale et de la diversité dans les classes préparatoires aux grandes écoles

Rapport à Monsieur le ministre
de l'Éducation nationale
Porte-parole du Gouvernement

Rapport à Madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la recherche



**MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

*Inspection générale de l'Éducation
nationale*

*Inspection générale de l'administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche*

Contrôle de l'ouverture sociale et de la diversité dans les classes préparatoires aux grandes écoles

*Brigitte Bajou
Josée Kamoun
Norbert Perrot
Jean-Michel Schmitt
Alain Séré*

*Inspecteurs généraux
de l'Éducation nationale*

Jacques Fattet

*Chargé de mission à l'inspection générale
de l'administration de l'Éducation
nationale et de la Recherche*

**Juillet 2010
N° 2010-100**

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. L'OUVERTURE SOCIALE DES CPGE : UNE VOLONTE POLITIQUE QUI REpond A DES IMPERATIFS DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX	4
1.1. De nouvelles attentes de la démocratisation scolaire	4
1.2. Une impulsion qui s'affirme	5
1.3. L'accueil des boursiers en CPGE : une conception systémique	5
2. UN PREMIER BILAN	6
2.1. Des chiffres nationaux en hausse	6
2.1.1. <i>Un contexte global d'augmentation du nombre de boursiers de l'enseignement supérieur</i>	6
2.1.2. <i>Une augmentation continue du nombre de boursiers en CPGE</i>	7
2.1.3. <i>Le poids des boursiers à l'échelon zéro</i>	7
2.2. Une situation qui reste très hétérogène	8
2.2.1. <i>Pourquoi et comment certaines académies ont d'ores et déjà relevé le défi de l'ouverture sociale ?</i>	8
2.2.2. <i>Un terrain d'exception : l'Île-de-France</i>	9
2.2.3. <i>Une hétérogénéité par établissement et par filière</i>	10
2.2.4. <i>Le cas particulier de la filière littéraire</i>	11
2.3. Un pilotage à améliorer	12
2.3.1. <i>APB, un outil national de mesure et de pilotage en émergence</i>	12
2.3.2. <i>L'avis conditionnel de bourse (ACB), un instrument délicat à manier</i>	13
2.3.3. <i>Un pilotage académique qui doit mieux s'organiser</i>	14
2.4. Des étudiants moins sécurisés	15
2.4.1. <i>Un effritement du taux de boursiers entre la première et la deuxième année</i>	15
2.4.2. <i>Le problème du logement et des conditions d'études</i>	16
2.4.3. <i>Quelles réponses pédagogiques ?</i>	17
2.4.4. <i>Le coût des inscriptions aux concours</i>	20
3. LES FREINS A L'OUVERTURE SOCIALE DES CPGE	19
3.1. Le poids des déterminismes sociaux	19

3.1.1.	<i>L'origine sociale et la réussite scolaire</i>	19
3.1.2.	<i>L'importance de l'information donnée aux élèves du cycle terminal</i>	20
3.1.3.	<i>Les effets de l'autocensure</i>	22
3.2.	La crainte de la remise en cause du principe d'égalité républicaine devant la sélection et devant les concours	23
3.2.1.	<i>Entre convergence des objectifs et tensions sur les méthodes à utiliser</i>	23
4.	UNE DEMARCHE VOLONTARISTE DES ACTEURS DE TERRAIN	26
4.1.	La généralisation de la mise en réseau	26
4.1.1.	<i>État des lieux des cordées de la réussite</i>	26
4.1.2.	<i>L'intervention d'acteurs socio-économiques</i>	28
4.2.	Les dispositifs expérimentaux	29
4.2.1.	<i>Les CPES (Classes Préparatoires aux Études Supérieures)</i>	29
4.2.2.	<i>Des expériences de classes préparatoires universitaires</i>	30
4.2.3.	<i>Les premiers pas de classes préparatoires « voies professionnelles »</i>	31
5.	LES OPPORTUNITES DU RENFORCEMENT DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN CPGE	31
5.1.	Dans la filière scientifique	32
5.2.	Dans la filière économique et commerciale	33
5.2.1.	<i>Situation générale des CPGE ECT</i>	33
5.2.2.	<i>Les résultats et leur interprétation</i>	34
5.2.3.	<i>Le positionnement actuel et les perspectives</i>	34
6.	CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	36

Introduction

Alors que le Président de la République a réaffirmé sa volonté d'atteindre 30 % de boursiers dans « chaque Grande École » mais aussi « dans les études de droit ou de médecine, secteurs où la reproduction sociale est tout aussi importante », le ministre de l'Éducation nationale Luc CHATEL et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PÉCRESSE ont missionné les Inspections Générales sur le contrôle de l'ouverture sociale et de la diversité dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), soumises également à cet objectif de 30% de boursiers à horizon de la rentrée 2010.

La présence d'étudiants boursiers sur critères sociaux (BCS) est un indicateur qui présente l'avantage de la simplicité conceptuelle dans l'évaluation du degré d'ouverture sociale des CPGE, même si sa pertinence en termes d'appréciation des inégalités sociales et culturelles n'est sans doute pas optimale. Cet indicateur permet de positionner, sur une échelle de 0 à 6, des étudiants dont l'État soutient la scolarité en fonction du revenu familial pondéré par un certain nombre de points de charge (éloignement entre le domicile et le lieu d'études, nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence).

La mission a donc choisi de centrer son étude sur une mesure de la présence de ces étudiants boursiers dans les CPGE, conformément à la demande des ministres, sur les actions mises en œuvre par les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République ainsi que sur le ressenti des étudiants, boursiers ou non, vis-à-vis de cet objectif.

Dans cette étude, la mission a pris le parti de considérer plus particulièrement la situation des années 2008-2009 et 2009-2010 afin de disposer de données homogènes d'une année sur l'autre. Elle a choisi de conduire son diagnostic sur un échantillon largement représentatif des classes préparatoires (40 % des effectifs CPGE de l'année 2009, Annexe 2, Tableau 1) dans les trois académies franciliennes, l'académie d'Aix-Marseille, l'académie de Montpellier et celle de Strasbourg. Outre ces académies, systématiquement évaluées, la mission ne s'est pas interdit l'examen de cas ou d'expériences particulièrement significatifs au regard du sujet traité.

1.L'ouverture sociale des CPGE : une volonté politique qui répond à des impératifs démographiques, économiques et sociaux

1.1. De nouvelles attentes de la démocratisation scolaire

Dans le contexte d'une demande forte de démocratisation scolaire dont beaucoup d'études, d'expertises et de recherches scientifiques ont encore récemment démontré la légitimité en France¹, mais aussi la difficulté², les CPGE constituent un espace stratégique. Classes sélectives de l'enseignement supérieur, palier d'accès aux Grandes Écoles, gages d'une insertion professionnelle à forte probabilité, elles sanctionnent à la fois la réussite scolaire passée des bacheliers admis en leur sein et l'ouverture, pour ces derniers, d'un parcours d'« excellence » garantie en principe par l'horizon du concours et la qualité de l'encadrement pédagogique. À ce double titre, comme aboutissement d'une histoire scolaire et comme commencement d'une histoire universitaire, elles cristallisent les blocages hérités de la distillation sociale qu'opère notre système éducatif tout au long du curriculum des élèves et que renforcent encore les représentations familiales au moment des choix d'orientations dans l'enseignement supérieur.

À niveau scolaire égal, les bacheliers de première génération (dont aucun parent n'est titulaire du baccalauréat) vont moins en CPGE que les bacheliers « de père en fils » et ne représentent que 15 % des élèves de ces classes. Quatre ans après leur baccalauréat, seuls 14 % d'entre eux sont inscrits en master ou dans une Grande École, contre 33 % des bacheliers de « père en fils ». L'écart se renforce encore lorsque sont prises en compte les seules Grandes Écoles : seuls 4 % des bacheliers de première génération ont intégré ces structures contre 17% des bacheliers de père en fils³.

C'est dans ce contexte qu'une politique nationale a progressivement émergé.

¹ DUBET, 2010 : « les inégalités se manifestent dès le début de la scolarité où les test montrent que les enfants de cadres ont des résultats supérieurs à ceux d'ouvriers. Par la suite, ces inégalités sont prises dans un processus de croissance géométrique. Les petites différences de départ s'accroissent tout au long du parcours, même quand l'école est parfaitement neutre, objective, et qu'elle ne mesure que le seul mérite. » p.19

² DURU-BELLAT, 2006 : « [...] la démocratisation, réelle à certains niveaux, n'est pas antinomique avec une hiérarchisation sociale croissante des différents itinéraires. » p.21

³ Étude de JP CAILLE et de Sylvie LEMAIRE, Les bacheliers de première génération : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions », Portrait social de la France, 2009.

1.2. Une impulsion qui s'affirme

C'est en 2006, lors de ses vœux à la presse que, pour la première fois, le Président de la République française exprime sa volonté de voir les CPGE accueillir un tiers de boursiers. Cette intention portée au plus haut niveau de l'État fait suite à la signature l'année précédente de la « charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence » qui formalise l'engagement du gouvernement, des universités, des Grandes Écoles à promouvoir les dispositifs de soutien aux lycéens issus de milieux défavorisés souhaitant accéder aux filières d'excellence de l'enseignement supérieur.

Dans un contexte de mobilisation effective et médiatisée des Grandes Écoles (convention éducation prioritaire de l'IEP de Paris, opération de l'ESSEC *Une grande École pourquoi pas moi ?*), la mise en œuvre concrète de la charte, formalisée en août 2005, avait pour principal objectif de susciter une mobilisation parallèle et équivalente des universités. C'est donc dans l'esprit d'une ouverture sociale générale des filières longues de l'enseignement supérieur, que voient le jour l'appel à projets lancé conjointement par le ministre délégué à l'enseignement supérieur, François GOULARD, et le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, Azouz BEGAG, puis l'opération portée par le ministre de l'Éducation Nationale, Gilles de ROBIEN, « 100 000 pour 100 000 » qui vise à généraliser le tutorat étudiant en direction des lycéens des quartiers défavorisés.

Dès 2005, la politique nationale d'ouverture sociale des CPGE se structure donc autour de deux principes qu'il est important de rappeler à l'heure d'un premier bilan d'étape :

- la diversité recherchée est exclusivement une diversité sociale qui doit concerner de manière homogène l'ensemble de l'enseignement supérieur ;
- les filières sélectives doivent proposer des modèles d'ouverture culturelle dont les autres filières de l'enseignement supérieur pourrait s'inspirer.

1.3. L'accueil des boursiers en CPGE : une conception systémique

En cinq ans d'impulsion ministérielle forte, l'objectif d'ouverture sociale du système d'enseignement supérieur français s'est progressivement précisé. Le tiers de boursiers en CPGE, appelé de ses vœux par le Président de la République en 2006, a été revu légèrement à la baisse par le nouveau Président de la République au niveau de 30 % à partir de 2007. À compter de cette date, l'objectif des 30 % est porté par instructions de la Direction Générale de l'enseignement supérieur, tandis que sous l'impulsion du Ministre de l'Éducation nationale,

Xavier DARCOS, s'ajoute celui de « 5% des meilleurs élèves de terminales » qui doivent présenter un dossier d'admission en CPGE, dans l'esprit des *Percentage plans* américains⁴. Aujourd'hui, les CPGE, dont il faut rappeler la tutelle conjointe du MESR et du MEN en termes de financement et de pilotage, sont donc soumises à un double objectif d'intégration et de maintien sur deux ans d'une proportion de 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur (à horizon 2010) et d'accueil de 5 % des meilleurs élèves de terminale.⁵

Il reste qu'aujourd'hui, l'objectif des 30 % d'étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (qui représentent 95 % des étudiants aidés) est la disposition la plus contraignante pour les lycées à CPGE, dans le cadre d'un recrutement national de leurs élèves et selon une procédure jusqu'ici essentiellement centrée sur la qualité scolaire des dossiers. Cela d'autant plus, qu'au fil des instructions ministérielles adressées à la fois aux Recteurs et aux chefs d'établissement, c'est l'atteinte des objectifs par établissement et par filière qui est explicitement demandée.

2. Un premier bilan

2.1. Des chiffres nationaux en hausse

2.1.1. Un contexte global d'augmentation du nombre de boursiers de l'enseignement supérieur

En 2008, toutes filières confondues, 32,7 % des étudiants (551 132 étudiants) bénéficient d'une aide financière de l'État. Le dé plafonnement des revenus donnant droit à l'obtention du statut de boursier a provoqué entre 2007 et 2008 une augmentation mécanique du nombre total de boursiers de l'enseignement supérieur de 50 000 nouveaux étudiants. Cette hausse du nombre de boursiers touche l'ensemble des échelons de bourses, mais principalement les échelons zéro (+66 %), de manière significative l'échelon six (+12 %) et dans une moindre mesure les échelons intermédiaires (entre 3 et 6%). Les plafonds de ressources retenus pour le calcul du droit à bourse ont été augmentés : revalorisation de 3,2% des seuils d'entrée dans le système en 2008, prolongé par une revalorisation de 1,2% en 2009. Ainsi, pour 2009-2010, sont désormais éligibles aux bourses sur critères sociaux, les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 32 440 euros par an, contre 27 000 en 2007.

⁴ Voir à ce sujet la présentation qui en est faite par le Rapport du Sénat, portant sur *la diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles*, n°441, p.128.

⁵ Circulaire n° 2009-061 du 28-4-2009

En février 2010, le CNOUS a financé 566 838 bourses sur critères sociaux.

2.1.2. Une augmentation continue du nombre de boursiers en CPGE

L'augmentation totale du nombre d'étudiants boursiers en CPGE se confirme, passant de 14 185 en 2007-2008 à 17 125 en 2008-2009. Elle est effective dans la quasi-totalité des académies, en dehors de Créteil, Poitiers et La Réunion qui connaissent une légère baisse de leurs effectifs de boursiers en CPGE.

Comme il l'a été souligné *supra*, cette augmentation est essentiellement due à la création de l'échelon zéro.

La proportion de boursiers dans l'enseignement supérieur :

Proportion d'étudiants aidés (1)	2007-2008	2008-2009	Progression
Université	28,4 %	31 %	+2,6
STS	39,6 %	42 %	+2,4
CPGE	18,6 %	21,9 %	+3,3

Source : RERS 2009

Ces chiffres prennent en compte les BCS (boursiers sur critères sociaux), mais aussi les bourses au mérite dont 20% du contingent 2008 ont été attribuées à des élèves de CPGE. Même si les aides « hors BCS » ne touchent qu'à la marge les évolutions du nombre d'étudiants aidés, il faut noter que le taux de 21,9% bénéficie de la pondération positive des bourses au mérite (en voie d'extinction par ailleurs). Cette précision ne doit pas conduire à sous-estimer une progression des boursiers en CPGE relativement plus forte que dans d'autres filières (+3,3 points).

2.1.3. Le poids des boursiers à l'échelon zéro

La forte augmentation du nombre de boursiers à l'échelon zéro grâce à l'élargissement de l'assiette des ayant droits mis en œuvre par le MESR en 2008, affecte l'évolution du nombre et de la répartition par échelon des étudiants boursiers de CPGE.

La présence prédominante de boursiers de l'échelon zéro parmi les boursiers en CPGE modifie notablement la proportion des différents profils sociaux incarnés par chacun des échelons de bourse.

2.2. Une situation qui reste très hétérogène

La mission n'a pas souhaité se placer dans la perspective d'un palmarès de la performance en matière d'ouverture sociale des académies étudiées. Une mesure comparée de cette performance nécessiterait une étude approfondie et systématique d'indicateurs nombreux, à intégrer très en amont de la situation à l'entrée des CPGE. La mission a centré ses observations sur le niveau d'atteinte de l'objectif national, les actions mises en œuvre pour recruter et accueillir les boursiers en CPGE ainsi que la perception des jeunes vis-à-vis de ces actions. Cela étant, la mission a conscience de la difficulté d'interprétation d'une situation fortement liée au contexte académique particulier, très dépendante du contexte de chaque établissement et de son historique.

2.2.1. Pourquoi et comment certaines académies ont d'ores et déjà relevé le défi de l'ouverture sociale ?

Les taux de boursiers en CPGE, relevés par les services rectoraux des académies visitées, sont *présentés ci-dessous* :

Taux de boursiers en CPGE	2008-2009	2009-2010
Paris	20,1 %	22 %
Créteil	18,8 %	19,7 %
Versailles	11,2 %	13,8 %
Aix-Marseille	19,6 %	23,2 %
Montpellier	24,4 %	34,3 %
Strasbourg	17 %	22,1%

Certaines académies se situent d'ores et déjà au-delà des objectifs fixés. C'est le cas de l'académie de Montpellier. Fortement touchée par une désindustrialisation ancienne qu'amplifie

la crise économique actuelle, le bassin nîmois présente ainsi une proportion de boursiers élevée en CPGE. Cet accueil de boursiers se fait de manière « naturelle », sans qu'une politique volontariste de recrutement ne soit particulièrement mise en œuvre. Dans ce contexte, la question des conditions d'études, posée de manière forte par l'ensemble des élèves des milieux modestes que la mission a eu l'occasion de rencontrer, est un véritable enjeu de politique éducative.

2.2.2. Un terrain d'exception : l'Île-de-France

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, l'académie de Paris se trouve dans une situation exceptionnelle au regard du reste de la France. Elle présente en effet la double caractéristique de concentrer le plus grand nombre de lycées à classes préparatoires⁶, notamment les plus prestigieux, donc les plus attractifs et, par conséquent, les plus sélectifs, avec une mixité sociale globale, et donc un vivier de boursiers potentiels de l'enseignement supérieur, très inférieur à la moyenne nationale (en 2006 tous cycles confondus il y avait 7,4% de boursiers de l'enseignement scolaire dans l'académie de Paris pour un niveau national moyen de 11%).

Dans un tel contexte, la progression annuelle du taux de boursiers en CPGE est un défi particulièrement lourd à relever pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Le service académique des statistiques annonçait, pour la rentrée 2009, une proportion de boursiers en première année de CPGE de 22 %, soit une progression de 1,9 % par rapport à la rentrée précédente. Si la bonne nouvelle est que les taux de boursiers progressent à Paris aussi, il est patent que l'objectif national paraît encore lointain.

Grâce à l'introduction de l'échelon zéro, le taux médian de boursiers est lui aussi en augmentation : la moitié des lycées publics parisiens affiche un taux de boursiers supérieur à 18,5 % contre seulement 15 % en 2008⁷. La mission a observé des situations très diverses dans les lycées parisiens. Dans certains d'entre eux, sous l'impulsion très volontariste du chef d'établissement, les équipes sont mobilisées pour aller chercher les boursiers et les convaincre d'entreprendre des études en classes préparatoires. Dans d'autres établissements, aucune action n'est entreprise, ni même envisagée, pour essayer de recruter plus de boursiers.

Le cas de l'académie de Créteil, avec 19 % de boursiers dans ses classes de CPGE, apparaît à première vue paradoxal. L'académie, riche du plus fort vivier de lycéens boursiers, présente un taux moyen en CPGE relativement modeste au regard de ce potentiel et encore bien loin de

⁶ Les lycées parisiens accueillent 14 325 étudiants de CPGE (chiffres rentrée 2009 de l'académie de Paris), soit 17,9 % de l'effectif total des étudiants de classes préparatoires.

⁷ Note SSA, décembre 2009.

l'objectif national. Deux raisons peuvent être avancées : le faible nombre d'élèves en CPGE (3 350 élèves en 2008-2009) dans l'académie et l'effet de l'attractivité parisienne pour un grand nombre d'élèves candidats à la poursuite d'études supérieures, en particulier en CPGE. L'attraction exercée par les lycées parisiens est valable pour toutes les académies dans le cadre d'un recrutement national des élèves, mais a vraisemblablement un effet plus important sur les jeunes d'une académie limitrophe comme celle de Créteil, dans la mesure où les transports, mêmes longs, rendent compatibles des études parisiennes et une résidence cristolienne, sans pour autant banaliser les questions relatives à l'hébergement (cf. infra).

Pour l'académie de Versailles, tous établissements confondus, en quatre ans (2006-2009) l'augmentation de la proportion d'élèves boursiers recensés en première année de CPGE est de 6,1 points de pourcentage, pour atteindre, en 2009, le taux de 13,8 % qui reste très en-deçà de l'objectif fixé. L'essentiel de l'augmentation s'explique par la progression des boursiers à taux zéro et, dans une moindre mesure, des taux un à quatre. En revanche, le nombre de boursiers aux taux les plus élevés (5-6) est stable.

En examinant les seuls établissements publics, la mission a constaté une augmentation plus forte (+ 6,5 points) en première année qui permet aux établissements publics qui partaient déjà d'un niveau plus élevé que les établissements privés, en 2006, d'atteindre un taux de boursiers de 16,9 % en 2009.

Les lycées qui s'approchent ou dépassent les 30 % de boursiers, tous publics, sont peu nombreux, généralement situés dans des zones géographiques plutôt défavorisées socialement et qui offrent une CPGE technologique. La moyenne académique observée correspond donc à une situation fortement polarisée : d'un côté quelques établissements accueillent l'essentiel des boursiers, de l'autre, les établissements privés et les établissements publics les plus prestigieux semblent considérer que leur vivier de recrutement ne leur permet pas de participer à la politique d'ouverture sociale des CPGE.

2.2.3. Une hétérogénéité par établissement et par filière

En dehors du contexte très particulier d'établissements historiquement très sélectifs et traditionnellement marqués par une forte « endogamie », il apparaît clairement à la mission que l'hétérogénéité dans l'atteinte des objectifs nationaux est très directement liée à l'impact de l'engagement des recteurs, des chefs d'établissements et, tout aussi directement, à celui des équipes pédagogiques.

Dans le discours de nombre d'enseignants de CPGE, les réticences vis-à-vis de l'ouverture sociale s'alimentent de la crainte d'une baisse du niveau moyen des classes et de résultats aux concours moins performants, ce qui irait selon eux à l'encontre de l'objectif d'excellence, y compris pour les moins favorisés.

Le souci du classement du lycée dans les divers palmarès publiés chaque année par une certaine presse spécialisée est très prégnant et conduit certains proviseurs et professeurs des « lycées d'élite » de l'Île-de-France à considérer que leur priorité n'est pas de se conformer à l'objectif de 30 % de boursiers en CPGE, mais de maintenir un niveau de réussite de leurs élèves. Cette tendance se retrouve également dans des lycées de centre ville de province. La mission a été particulièrement surprise et choquée, d'entendre un proviseur d'un grand lycée de centre ville affirmer qu'il limitait volontairement les effectifs de « sa PC* » à moins de 24 élèves afin d'obtenir des résultats qui permettent d'être dans le « top ten » des lycées. Il a même ajouté qu'il ne souhaitait pas « sacrifier sa PC* » à l'intérêt général. Ce cas sans doute extrême est loin d'être unique, cependant la majorité des proviseurs rencontrés a eu la délicatesse de ne pas l'affirmer aussi crûment.

La mission a également rencontré des chefs d'établissement convaincus de la nécessité d'actions soutenues pour augmenter le taux de boursiers, déterminés dans leurs engagements et qui, en général, parviennent à mettre en place une véritable politique d'ouverture sociale en CPGE.

La présence d'une classe de type ECT ou TSI augmente systématiquement le taux de boursiers d'un établissement, du fait du profil social dominant des bacheliers technologiques. Cet effet statistique peut parfois s'accompagner d'un effet d'entraînement au bénéfice des autres filières de l'établissement, mais ceci est très rare, d'où la nécessité de mesurer les taux par classe et non par établissement.

2.2.4. Le cas particulier de la filière littéraire

La question de l'ouverture sociale des CPGE paraît rencontrer une réactivité variable selon les filières. À cet égard, les classes préparatoires littéraires sont les grandes discrètes des établissements. Tout se passe comme s'il existait une hiérarchie de l'implication des filières dans l'atteinte de l'objectif de 30 % de boursiers, la plus forte se situant plutôt du côté des classes préparatoires scientifiques et commerciales, la plus faible du côté des littéraires. Certains établissements, questionnés sur leur politique d'ouverture, ont pu expliquer qu'ils n'en pratiquaient pas puisqu'ils n'avaient « que des prépas littéraires ». D'autres, qui ont les trois filières, ont choisi de faire porter leur dispositif d'ouverture (recrutement, parrainage, internat)

exclusivement sur les prépas scientifiques, en arguant que le handicap culturel est plus pénalisant en EC, et quasi insurmontable en Lettres supérieures et Première supérieure.

Il ressort de ces constats que, dans les conditions actuelles, les classes préparatoires littéraires ne sont pas de facto systématiquement considérées comme un parcours d'excellence envisageable pour les élèves issus d'un environnement culturel défavorisé, et que, du même coup, les lettres n'apparaissent pas assez souvent ni assez explicitement comme une voie de promotion sociale. À l'heure où des mesures novatrices et ambitieuses ont été prises pour revaloriser la série L, il serait paradoxal d'ignorer l'un de ses débouchés les plus formateurs car le plus généraliste, permettant certes de poursuivre des études littéraires à l'ENS, mais aussi de préparer de nombreux concours de la Fonction Publique dont ceux du professorat, ou d'envisager les carrières de management culturel, celles du journalisme, des langues, de la communication en général, ainsi que d'opter pour les concours des Grandes Écoles commerciales.

Cela étant la mission a rencontré quelques exceptions qui prouvent que l'ouverture sociale et la diversité ne sont pas incompatibles avec la filière littéraire.

2.3. Un pilotage à améliorer

2.3.1. APB, un outil national de mesure et de pilotage en émergence

Le portail Admission Post-Bac, portail unique de préinscription des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur, devient, dans le cadre de la préparation de la rentrée universitaire 2008, une source privilégiée d'information sur le profil des candidats à une inscription dans l'enseignement supérieur mise à la disposition des Recteurs et des chefs d'établissement. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2008, en rappelant aux proviseurs des lycées à CPGE, l'objectif des 30%, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur⁸ présente le portail APB comme l'outil de repérage, de suivi et d'accompagnement des candidats en CPGE. Outre les règles de recrutement qui doivent être respectées (classement de toutes les candidatures, recours prioritaire à la liste d'attente, attention particulière portée aux boursiers dans le cadre de la procédure complémentaire), les proviseurs sont explicitement invités à recourir aux informations délivrées sur le portail, s'agissant du profil scolaire et social des candidats, afin de piloter leur recrutement dans le sens d'une plus grande ouverture sociale. Au-delà de sa fonction de simplification du processus d'entrée dans l'enseignement supérieur, APB devient, dès la rentrée 2008, l'instrument potentiel d'une politique volontariste d'ouverture sociale, tant au niveau central qu'à l'échelle déconcentrée.

Dans le contexte nouveau de la labellisation de cent trente cordées de la réussite⁹, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion professionnelle, réaffirme l'importance d'une politique de suivi des candidatures grâce aux éléments fournis par le dispositif APB qui, en cette année 2009, est proposé aux élèves de toutes les académies. Élément nouveau dans la préparation de la rentrée 2009 et précisé par la circulaire du mois de mars, le dispositif APB donne aux chefs d'établissements la liste des élèves candidats boursiers du secondaire ainsi que les résultats d'un calcul de simulation d'accès à une bourse de l'enseignement supérieur, sur la base déclarative des candidats au moment de leur préinscription, sous réserve qu'ils aient effectivement fourni les informations utiles, ce qui n'est pas toujours le cas. L'avis conditionnel de bourse (ACB) permet aux chefs d'établissements, dès la campagne de préinscription 2009, de disposer d'éléments déclaratifs pour porter « l'attention particulière » qui leur est demandée sur des dossiers d'élèves potentiellement boursiers de l'enseignement supérieur. En 2010, l'avis conditionnel de bourse est proposé à l'ensemble des élèves de terminale engagés dans une démarche de préinscription sur le portail APB, qu'ils soient ou non candidats en CPGE.

2.3.2. L'avis conditionnel de bourse (ACB), un instrument délicat à manier

L'avis conditionnel de bourse apparaît sur le portail APB comme un indicateur utile aux différents acteurs de l'ouverture sociale des CPGE. Il donne aux proviseurs, en temps réel et tout au long de la procédure de préinscription, jusqu'à l'inscription administrative définitive, une visibilité sur le profil social de leurs candidats et la possibilité pour les responsables de la politique éducative, au niveau local comme au niveau national, de mesurer les comportements des élèves potentiellement boursiers, par les vœux qu'ils formulent et les choix définitifs qu'ils arrêtent.

Cet outil présente cependant des limites qu'il ne faut pas négliger. Il fonctionne sur une base déclarative et peut donc donner lieu à des erreurs, voire à des « stratégies » de détournement, si le sentiment était donné aux familles que le statut de boursier constitue un « sauf-conduit » dans le processus de sélection. Par ailleurs, non seulement il ne permet pas la prise en compte des points de charge liés à l'éloignement du domicile de l'élève, mais il ne rend pas compte des ruptures et des aléas dans l'évolution des situations individuelles ou familiales. Sa fiabilité n'est donc pas totale.

⁸ Circulaire n°2008-1011 du 26-3-2008

⁹ Circulaire Ministre de l'Enseignement supérieur et Secrétaire d'État à la politique de la ville du 14 janvier 2009 adressée aux Préfets et aux Recteurs.

Les proviseurs de lycée à CPGE se montrent, quand ils connaissent APB et l'utilisent, extrêmement prudents à l'égard des informations délivrées par l'application. Ils insistent notamment sur le caractère déclaratif des informations délivrées sur le portail et plaident l'efficacité des procédures de classement, appliquées en interne, pour établir la liste des inscrits. Une prudence qui doit être relativisée car, en tout état de cause, la corrélation entre le classement effectué par les lycées au moment du recrutement et celui obtenu après une première année de scolarité en CPGE demeure généralement faible.

Les CSAIO sont assez systématiquement attentifs à l'outil de pilotage que constitue APB, même s'ils ne l'utilisent que rarement en cours de campagne de préinscription pour dialoguer avec les équipes de direction sur l'attractivité de leur établissement, en particulier vis-à-vis des étudiants boursiers. L'enjeu d'une utilisation optimale du portail APB par l'ensemble des acteurs est pourtant considérable dans la logique de l'orientation active telle qu'elle est prescrite par les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela d'autant plus que la volonté de poursuite d'études en CPGE est plus fragile chez les étudiants boursiers que chez les autres.

Il apparaît en effet clairement au vu de l'exploitation des données fournies par le portail APB, qu'une part importante de candidats admis en CPGE et disposant d'un avis conditionnel de bourse positif renonce finalement à s'y inscrire. Dans le cadre de la campagne de préinscription 2009, 25 497 boursiers potentiels (avec un avis conditionnel de bourse positif) ont été admis sur leur vœu n°1 en CPGE (ce qui préjuge de la motivation initiale forte de ces élèves). Or seuls 16 176 d'entre eux se sont effectivement retrouvés en situation d'inscription effective à la rentrée 2009¹⁰. Faute d'une enquête spécifique menée auprès de ces candidats, le différentiel entre l'expression de leur vœu et leur inscription définitive ne peut pas être interprété obligatoirement dans le sens d'un évitement ou d'une manifestation d'autocensure de ces élèves face aux CPGE. En relevant que ce différentiel est plus fort pour les boursiers que pour les non boursiers, il est loisible de faire l'hypothèse de l'existence de barrières matérielles ou culturelles qui fragilisent la décision des élèves boursiers de s'engager en CPGE.

2.3.3. Un pilotage académique qui doit mieux s'organiser

Dans la majorité des services rectoraux que la mission a rencontrés, il n'existe pas de personnel dédié à la politique académique d'ouverture sociale des CPGE. Celle-ci, partagée entre plusieurs services, n'apparaît pas comme une priorité dans l'organisation du pilotage. Elle implique de manière systématique le CSAIO, et, selon les cas, l'enseignement supérieur, l'enseignement

scolaire, l'éducation prioritaire à des niveaux de responsabilité variés et, plus couramment, le service statistique. L'intervention de la mission a souvent été le déclencheur de la mise à jour des statistiques sur le taux de boursiers en CPGE et des premières ébauches d'analyse de la situation. La communication de données statistiques a été, de manière quasi systématique, rendue possible grâce à un travail conjoint, mais de circonstance, avec le CROUS de l'Académie. Mais ces données ne sont pas constituées en tableau de bord, connu et utilisé par les équipes rectoriales pour concevoir et piloter une politique académique ciblée en la matière. Dans l'une des académies visitées, il est apparu que la base élèves, renseignée de manière très hétérogène par les chefs d'établissements, ne constituait pas un outil fiable.

La mission a constaté que les services rectoraux ne suivent pas toujours attentivement les performances des établissements en matière d'ouverture sociale ; aucune organisation dédiée n'assume le suivi et le pilotage de ces performances, tant du point de vue du dialogue de gestion avec les chefs d'établissements, que de celui de l'attribution des crédits¹¹ « cordées de la réussite ».

Dans aucune des académies visitées, la mission n'a pu identifier un véritable pilotage de l'ouverture sociale des CPGE ou des filières longues de l'enseignement supérieur. Le niveau académique accompagne et coordonne parfois les initiatives des établissements, mais il manque encore très largement un réel dispositif d'impulsion, de suivi et de pilotage des actions.

2.4. Des étudiants moins sécurisés

2.4.1. Un effritement du taux de boursiers entre la première et la deuxième année

Les taux de passage de première en deuxième année sont variables d'un lycée à l'autre. Si chacun s'accorde sur le fait que les élèves boursiers ne posent pas *a priori* de problème de « niveau », le constat est également partagé qu'ils sont plus fragiles, plus prompts à renoncer (dans ceux qui partent en début d'année, il y a souvent une forte proportion de boursiers). Cependant les abandons sont surtout une question de choix (parfois contraints) individuels. Peu d'établissements ont procédé à des mesures systématiques du phénomène, par ailleurs fortement variable d'une année sur l'autre et difficilement interprétable à travers une mesure effectuée en pourcentage. De l'avis général, il n'y a pas d'échappements en nombre significatif entre la

¹⁰ Source : DGESIP APB 2009.

¹¹ Ces crédits sont délivrés au titre du programme 150 aux établissements d'enseignement supérieur ou aux lycées « têtes de réseaux » dans une démarche de partage équitable entre chacune des cordées labellisées sur le territoire ; ils sont complémentaires de ceux attribués aux cordées au titre de la politique de la ville

première et la seconde année dans la population des étudiants boursiers, même si cette affirmation n'est pas étayée par un suivi statistique dans la durée.

Cette question en fait surgir une autre, non moins importante, qui est celle de la caractérisation de la population d'élèves boursiers. Dans les établissements impliqués dans la mise en place d'une politique d'accueil responsable, il y a consensus pour éviter toute action qui aurait pour effet de stigmatiser les boursiers comme une population particulière, sensibilité exprimée aussi par les étudiants concernés.

2.4.2. Le problème du logement et des conditions d'études

La possibilité d'être hébergé à proximité du lycée, dans des conditions de confort convenables, est un atout pour tout étudiant en classe préparatoire. Mais, pour des étudiants issus de milieux défavorisés, la question de l'hébergement devient tout à fait cruciale, aussi bien pour des motifs économiques que pour des raisons d'environnement. Ainsi, les réponses apportées doivent-elles non seulement positionner les étudiants dans des conditions matérielles, voire culturelles, favorables, mais également alléger ou neutraliser les contraintes financières. Il faut également prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer des étudiants boursiers qui, sous contraintes financières, résident au domicile familial. Ils risquent alors d'être confrontés à une situation qui leur impose des déplacements longs et fatigants, sans pouvoir disposer pour autant de bonnes conditions de travail, dans un milieu qui ne perçoit pas nécessairement le poids et les exigences du travail personnel d'un étudiant en CPGE.

Le problème du logement peut constituer une barrière infranchissable pour les étudiants boursiers en CPGE, aussi bien en province qu'en Île-de-France. En Île-de-France et à Paris en particulier, le périmètre national voire international de certains établissements implique une réservation importante de places d'internat, dans un contexte extrêmement contraint, diminuant ainsi fortement les possibilités d'accès pour les boursiers. La gestion des accès à l'internat demeure souvent un instrument stratégique de conduite sélective du recrutement en CPGE à Paris.

Les chefs d'établissement rencontrés ont très souvent signalé leur difficulté à élargir le vivier d'élèves boursiers quand ils ne pouvaient leur garantir une place en internat ou une solution spécifiquement aménagée (comme par exemple le foyer des lycéennes à Paris) de logements adaptés. Cependant cette difficulté ne doit pas être un prétexte ou un alibi. La mission a aussi rencontré quelques proviseurs dynamiques qui mettent tout en œuvre pour lever la difficulté de l'hébergement et trouver des solutions pour leurs élèves boursiers.

Le problème se pose, avec peut-être plus d'acuité encore, en province. L'implantation des lycées à CPGE épouse généralement la carte de l'aménagement régional et, à ce titre, implique la disponibilité de solutions d'hébergement pour les étudiants boursiers qui ne disposent ni des moyens financiers pour auto-financer le logement et les déplacements, ni du tissu relationnel ad hoc pour suppléer à la famille. Lorsqu'à la décision de l'engagement dans un cycle continu de cinq années d'études, il faut ajouter celle de s'implanter, seul(e), loin de sa famille et de son milieu, dans un cadre urbain que l'on connaît mal – ou pas du tout – alors le poids de l'autocensure pèse plus lourd encore.

La prise en compte du contexte et des modalités de l'hébergement attendu sont nécessaires. Ainsi, par exemple, l'accès à l'internat y compris durant le week-end, l'intégration d'un environnement propice à l'étude, au travail en commun, à l'utilisation d'internet, du CDI sont des demandes parfaitement légitimes.

Les pratiques d'encadrement par des pairs, des assistants pédagogiques, voire des enseignants, que la mission a pu identifier sont particulièrement fécondes pour favoriser l'adaptation à une charge de travail intense et une personnalisation renforcée de l'accompagnement. Ainsi, la mise à disposition de résidences étudiantes, envisagée par certaines académies conjointement avec le CROUS, semble devoir apporter des éléments de réponses positifs, surtout avec des chambres équipées d'accès Internet et des possibilités de rencontres avec un médiateur culturel.

2.4.3. Quelles réponses pédagogiques ?

L'APLCPGE justifie auprès de ses adhérents la nécessité pour les CPGE de s'inscrire dans des « cordées de la réussite » par l'opportunité de faire bénéficier d'un soutien particulier ceux de leurs élèves qui connaissent « des difficultés supplémentaires du fait de leur origine sociale et territoriale »¹². Cinq points faibles sont diagnostiqués par la communauté des proviseurs : la confiance en soi, une connaissance sommaire de l'enseignement supérieur, la culture générale, la maîtrise de l'anglais et le niveau d'entrée. Dans les classes, et hors les espaces pédagogiques aménagés que constituent les CPES ou les dispositifs pédagogiques particuliers dans lesquels les lycées peuvent être inscrits, peu de pratiques pédagogiques adaptées à des élèves à besoins pédagogiques spécifiques ont pu être observées.

Très rarement, en dehors des CPGE réservées aux bacheliers technologiques où les prises en charge sont plus innovantes, la mission a pu percevoir des réponses pédagogiques adaptées à

¹² Bulletin de l'APLCPGE, mai 2009 n°56, page 10.

l'accueil d'un nouveau public. Or, comme a pu le dire un jeune enseignant de CPGE : « à nouveau public, il faut des pratiques nouvelles ». En revanche, la mission a pu entendre que « les élèves viennent en CPGE pour manger du savoir » ce qui implique le postulat d'un appétit solide et universel qui s'accommode mal de la diversité des profils et des trajectoires scolaires.

Les élèves de CPGE ne remettent pas en question les « règles du jeu » de leur scolarité, ils en revendiquent l'exigence et, très fréquemment, rendent hommage à leurs enseignants, à la grande qualité de l'enseignement qui leur est dispensé, à la disponibilité, à l'attention de la plupart de leurs professeurs. Ils sont demandeurs d'ouverture culturelle et sociale. Dans ce domaine, l'impulsion du chef d'établissement est déterminante, mais aussi celle des corps d'inspection, pour faire évoluer les mentalités des enseignants de classes préparatoires et les détourner de l'unique objectif de « bons résultats » aux concours en vue d'un bon classement de leur lycée. Il importe effectivement d'aider les enseignants à globaliser leur approche des élèves, au-delà de la stricte logique de concours, et de les amener à s'ouvrir sur le monde du travail et d'en comprendre les attendus. Ainsi convient-il de favoriser la rencontre des enseignants avec le monde des entreprises dans les grands secteurs d'activité, notamment avec des spécialistes de la gestion des ressources humaines. L'appui sur le réseau des anciens élèves qui apportent l'éclairage de leurs propres expériences et parcours est toujours extrêmement constructif.

En matière d'accès aux fonds documentaires, aux ouvrages et revues, aux sites de ressources en ligne, etc., la mission a pu constater que des établissements se donnent les moyens d'ouvrir le CDI sur des plages horaires très grandes (jusqu'à 22 heures), et de le doter en conséquence, pour les besoins propres des étudiants de CPGE. Cette initiative évite des coûts supplémentaires aux élèves, en particulier en hypokhâgne, filière dans laquelle les élèves sont parfois amenés à acheter jusqu'à cent livres. Cette exigence se trouve naturellement renforcée lorsqu'il s'agit d'œuvrer pour favoriser la réussite des élèves qui ne disposent pas d'un accès personnel ou guidé par leur famille aux ouvrages de références. Malheureusement, d'autres établissements ne trouvent pas les moyens, ne serait-ce que d'ouvrir le CDI après 17 heures, horaire qui ne permet guère aux étudiants de CPGE de s'y rendre.

2.4.4. Le coût des inscriptions aux concours

Les préparateurs de toutes les filières sont globalement informés de l'exonération de frais d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers. Ils y sont d'autant plus sensibles que l'effet de seuil les questionne. En effet, compte tenu des modalités d'attribution des bourses, il peut se

faire que des élèves non boursiers disposent en fait de revenus non significativement plus élevés que ceux des boursiers à taux zéro. Cette situation interroge les jeunes et amène certains d'entre eux à suggérer de revenir sur les seuils de gratuité pour les boursiers à taux zéro, afin de rendre plus progressifs les coûts pour les non boursiers. Force est de constater que les non boursiers supportent des coûts parfois très élevés. Par exemple, en 2010, les élèves des filières MP, PC et PSI doivent acquitter des frais d'inscription de 2 831 euros s'ils s'inscrivent - ce qui peut paraître déraisonnable - aux 9 écoles du concours Centrale-Supélec, aux 9 écoles de la banque de notes Mines-Ponts, aux 66 écoles des concours communs polytechniques et aux 59 écoles d'E3A. En revanche pour les boursiers, ces frais d'inscription s'élèvent à 839 euros.

Pour les écoles de management, les étudiants non boursiers acquittent des frais d'inscription aux concours de la BCE (banque commune d'épreuves) pour un montant d'environ 700 € et des frais d'inscription aux concours de la banque ECRICOME, pour un montant de 350 €.

Le coût des épreuves d'admission est aussi socialement discriminant, surtout pour les provinciaux, dans la mesure où ces épreuves se déroulent en région parisienne. Il serait possible de minimiser au moins le coût d'hébergement si un ou deux internats des lycées de la région parisienne leur étaient ouverts pendant la période des épreuves d'admission.

Au coût de l'hébergement, il faut ajouter celui des déplacements, dans la mesure où certaines Grandes Écoles de province organisent les épreuves d'admission dans leurs locaux. Cela est particulièrement vrai pour les écoles de management et certaines écoles d'ingénieurs du concours E3A.

Ces conditions, quand elles sont connues des élèves du cycle terminal, peuvent constituer un frein important à l'inscription en CPGE, le retour sur investissement pouvant alors apparaître comme très aléatoire. La mission a constaté le souci constant des élèves boursiers de ne pas entraîner leurs familles dans des dépenses lourdes et risquées.

3. Les freins à l'ouverture sociale des CPGE

3.1. Le poids des déterminismes sociaux

3.1.1. L'origine sociale et la réussite scolaire

La « reproduction des élites » est une expression souvent employée pour décrire les systèmes de formation conduisant aux diplômes et aux fonctions sociales les plus élevées. Elle exprime une

réalité contemporaine persistante en matière d'inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine sociale¹³.

*« Les enfants de cadres représentent 15 % des entrants en sixième et 55 % des inscrits en première année de classes préparatoires sept ans plus tard. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 38 % des entrants au collège et ne représentent que 9 % des entrants en classes préparatoire ».*¹⁴

L'analyse des causes de cette situation est bien connue. Elle tient pour l'essentiel en trois facteurs :

- l'influence continue des inégalités sociales sur les inégalités scolaires et les effets de « distillation » qui en résultent ;
- le poids des phénomènes d'asymétrie d'information qui opèrent en faveur des familles initiées aux stratégies de composition des cursus de CPGE ;
- la prégnance des comportements d'autocensure qui amène des élèves à fort potentiel à renoncer à s'engager dans des cursus longs et réputés coûteux.

L'impact des mesures récentes en matière d'élargissement du recrutement en CPGE et d'ouverture sociale n'est pas encore mesurable.

3.1.2. L'importance de l'information donnée aux élèves du cycle terminal

Il ressort des visites de la mission sur le terrain que la diffusion et la gestion de l'information constituent une question centrale. Les élèves expriment clairement un ressenti négatif par rapport à l'information dont ils ont bénéficié au lycée. Ils estiment que beaucoup de leurs enseignants de terminale ne connaissent pas les « prépas » et leur délivrent un message excessivement pessimiste sur ces classes, les dissuadant dans un certain nombre de cas de s'y aventurer. Ce qu'un chef d'établissement résume par cette formule : « les enseignants de terminale sous-estiment souvent leurs élèves et surestiment toujours l'exigence en CPGE. »

Dans le même temps pourtant, les responsables de la diffusion de l'information (CSAIO, CROUS) conçoivent et mènent des actions diverses pour adapter le mieux possible l'information aux utilisateurs.

¹³ MAURIN, 2007 : « Les filières les plus prestigieuses du supérieur demeurent aujourd'hui ni plus ni moins étanches qu'autrefois aux enfants issus des familles les plus modestes. »

¹⁴ Note n°271 du Céreq – février 2010.

Être informé le plus tôt possible est une exigence formulée par tous les élèves rencontrés par la mission. Curieusement, les nombreuses informations fournies sur le site de l'Onisep, les sites académiques ou sur les sites des lycées sont mal connues des élèves ou leur semblent imprécises et insuffisantes. Dans un monde où l'information numérique abonde et où le *web* est un vecteur privilégié pour y accéder, il semble donc indispensable de repenser la diffusion de l'information et son accompagnement.

La mission a constaté que l'information disponible n'est ni suffisante, ni adaptée dans sa formulation et sa diffusion. L'acquisition de l'information et sa maîtrise doivent être accompagnées. Elles requièrent, comme pour toute acquisition de connaissances, une pédagogie qui mériterait d'être travaillée et davantage éprouvée. Répondre à des questions que les élèves ne se sont pas encore posées est inefficace, inscrire cette information dans un système de valeurs ou de références culturelles non adapté à un public qui a besoin d'être convaincu, ne l'est pas davantage.

Dé dramatiser les CPGE est une deuxième exigence formulée par les élèves. La plupart de ceux que la mission a rencontrés sont satisfaits d'être en CPGE et ne regrettent en rien leur choix d'orientation. Mais le discours des professeurs principaux de lycée semble encore très variable selon les cas et la logique du découragement a souvent été décrite dans le témoignage des élèves de CPGE. Des enseignants propagent des propos très négatifs concernant la difficulté morale qu'il y aurait à poursuivre sa scolarité en CPGE. (« y aller c'est du suicide ! »). Ces arguments sont parfois portés avec le souci authentique de préserver les élèves de parcours ressentis comme à hauts risques.

Les journées « portes ouvertes » sont systématiques dans les établissements à classes préparatoires, elles accueillent parfois des familles de la France entière, mais leur efficacité dans le cadre de l'objectif de 30 % de boursiers en CPGE reste à prouver. On ne peut que constater que ce sont d'abord les élèves et les familles déjà informés et sensibilisés qui se déplacent. Du côté des enseignants de CPGE, les pratiques sont fortement diversifiées. Nombre d'entre eux participent à des actions d'information dans les lycées de leur secteur, même s'ils ne se sentent pas toujours investis du rôle de sensibilisation de publics scolaires socialement défavorisés à la poursuite d'études dans leurs classes. De façon assez fréquente, les enseignants de CPGE font part de leurs difficultés à être accueillis dans les lycées, ou dans les classes de terminale. Beaucoup ont le sentiment que leur démarche n'est pas relayée par les enseignants de terminale, rejoignant ainsi le ressenti des élèves. D'autres témoignent du refus opposé par le chef d'établissement vis-à-vis d'une démarche perçue comme une tentative de captation de bons dossiers scolaires qui pourrait éloigner certains élèves des STS présentes dans l'établissement. Les démarches systématiques d'information dans les lycées sont pratiquées par les équipes des

CPGE technologiques mobilisant des étudiants volontaires qui se révèlent souvent les meilleurs ambassadeurs en direction des lycéens.

Certaines expériences d'accueil de professeurs principaux en CPGE pourraient être étendues, voire généralisées. Elles favoriseraient une appropriation concrète des contenus et conditions de l'enseignement en CPGE. Elles permettraient d'établir des liens durables entre les équipes de lycée et les équipes de CPGE.

Dans cette optique, l'initiative du lycée Mermoz de Montpellier peut être citée en exemple et pourrait avantageusement être généralisée. Le lycée Mermoz banalise chaque année une demi-journée afin de permettre à ses élèves de CPGE de se rendre dans leur ancienne classe de terminale pour témoigner de leur vécu en classe préparatoire.

Pour la mission, l'atteinte rapide de l'objectif de 30 % de boursiers en CPGE passe obligatoirement par une remise en question de l'information reçue par les élèves, plus particulièrement pour ceux des milieux socialement défavorisés, aussi bien en termes de modalités de transmission que de contenus des messages à transmettre.

3.1.3. Les effets de l'autocensure

Le rapport du Sénat sur la diversité sociale dans les CPGE souligne que « *Par une sorte de déterminisme social et familial, le phénomène d'autocensure dont font preuve les jeunes issus de milieux modestes ou défavorisés, ainsi que leur famille, est très puissant* ». Ce phénomène alimente la préférence donnée pour les parcours qui s'inscrivent dans des cycles courts de deux années (d'où le choix privilégié des IUT et des STS) assortis d'un diplôme qui apporte la garantie d'un acquis et d'une protection contre les aléas d'un avenir qui est difficilement maîtrisable.

Les jeunes qui sont concernés par cette question de l'autocensure sont des élèves qui « *ne redoutent pas l'École et l'effort, [mais qui] redoutent l'échec scolaire car leur environnement social ne leur donne pas les moyens de l'assumer* »¹⁵.

Dans le cadre des dispositifs actifs des cordées de la réussite, la mission a pu constater, en dialoguant avec des élèves impliqués depuis la classe de seconde dans des actions d'ouvertures culturelles et de soutien méthodologique, avec de bons dossiers scolaires et une motivation

¹⁵ Discours de Claude Boichot, lors de la manifestation anniversaire pour les 30 ans de la classe ECT du lycée René Cassin de Strasbourg.

avérée pour les études, que le choix privilégié était celui d'un IUT, avec en perspective, un concours pour une Grande École.

Ce déficit d'information a pu être identifié dans l'ensemble des établissements visités et cela quel que soit le « niveau » de l'établissement et la qualité du parcours scolaire des élèves. Il est clair que le mécanisme des ECTS et la sécurisation de parcours qu'il induit sont largement ignorés des étudiants, quand ils ne le sont pas également des professeurs principaux.

3.2. La crainte de la remise en cause du principe d'égalité républicaine devant la sélection et devant les concours

3.2.1. Entre convergence des objectifs et tensions sur les méthodes à utiliser

La position de l'association des proviseurs de lycées à classes préparatoires (APLCPGE) est emblématique du point de vue le plus largement partagé par l'ensemble des acteurs en charge de mettre en œuvre la politique d'ouverture sociale des CPGE. Cette position de principe est ambivalente et porte en elle-même une complexité d'opérationnalisation :

- un accord plein et entier sur les objectifs d'ouverture sociale qui obéissent parfaitement aux valeurs républicaines que l'institution incarne ;
- une réticence forte, voire le refus, de pratiquer une discrimination positive qui serait perçue comme une « faveur » accordée à des dossiers scolaires de candidats boursiers.

Les proviseurs et les équipes pédagogiques sont donc aujourd'hui face à l'ambiguïté que portent les instructions ministérielles elles-mêmes : satisfaire à des objectifs qui ne sont pas des quotas en exerçant « une attention particulière » sur des dossiers de boursiers, ce qui n'est pas de la discrimination positive mais la prise en compte de profils et de potentiels spécifiques dans l'examen des candidatures. L'exercice est délicat. Il est très largement vécu comme tel, si l'on met à part les blocages radicaux à toute ouverture sociale qui n'existent pas ou en tout cas ne s'expriment que très marginalement dans la communauté pédagogique des CPGE.

Pour la plupart des lycées, le vivier de candidats boursiers existe (ce que confirment d'ailleurs les données d'APB). Seulement le lycée d'origine a une influence non négligeable sur l'orientation en fin de Terminale. Ceci est confirmé par la note n°271 de février 2010 du Céreq : *« À caractéristiques scolaires, sociales, âge et sexe données, un élève scolarisé dans un lycée favorisé envisagera des études plus longues que s'il effectue sa scolarité dans un lycée défavorisé. Le contexte de scolarisation a un effet qui semble aussi important que celui de*

l'origine sociale. L'influence de l'établissement ne s'arrête pas au nombre d'années d'études envisagées. À caractéristiques sociales et scolaires données, un élève d'un établissement de type favorisé souhaitera moins fréquemment s'orienter vers un BTS ou un DUT, qu'un élève d'un établissement de type défavorisé. Inversement, le choix de s'orienter vers une classe préparatoire y est toujours plus fréquent. Toujours à caractéristiques sociales et scolaires données, les élèves des lycées favorisés ont près de 30 % de chances de plus de s'orienter vers une classe préparatoire que leurs homologues de lycées défavorisés. Le chiffre atteint 80 % quand le lycée fréquenté héberge une classe préparatoire ».

Il reste cependant difficile pour les proviseurs et leurs équipes de capter ces candidats, entre leur candidature et leur inscription administrative, à moins d'une pratique de « *surbooking* » de candidatures à caractère social, pratique qui leur paraît contraire aux principes de l'équité. Le recours à l'équité républicaine par les chefs d'établissement et leurs équipes pédagogiques est souvent évoqué, mais il ne serait certainement pas inutile d'en rappeler les critères. Les proviseurs, rencontrés par la mission, expliquent clairement être dans l'incapacité de prédéterminer le nombre d'élèves boursiers qu'ils accueilleront à la rentrée. En effet, lors du choix des dossiers, le rang de classement des vœux des élèves pressentis n'est pas connu par les proviseurs et leurs équipes pédagogiques.

Cependant, la mission a pu constater que les pratiques des chefs d'établissement, en lien avec les équipes pédagogiques, sont très variables, allant de l'absence totale de prise en considération des instructions officielles de « porter une attention particulière » aux dossiers des élèves boursiers, jusqu'à des actions (très rares) extrêmement volontaristes.

Ainsi par exemple, trois initiatives intéressantes méritent d'être soulignées. Dans un des lycées de l'Académie de Montpellier, l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction a accompagné la mobilisation des équipes pédagogiques auxquelles il a été demandé de vérifier tous les 20 dossiers classés, que le taux de boursiers de 30 % était effectivement atteint. Dans l'académie de Strasbourg, un proviseur récemment nommé et devant faire face à un niveau de boursiers en CPGE à l'étiage (8 %) a entrepris de manière radicale un examen prioritaire des dossiers ayant reçu un avis conditionnel de bourses positif, ce qui a permis le doublement du taux de boursiers en CPGE. Dans un établissement de l'académie d'Aix-Marseille qui, pour l'ensemble de ses classes préparatoires (180 élèves) affiche un pourcentage de 41% de boursiers, le proviseur procède de manière volontariste en sélectionnant les élèves boursiers potentiels par paliers géographiques successifs, et ceci notamment pour la classe préparatoire IEP qui compte cette année 66% de boursiers. Le recrutement, prioritaire s'effectue parmi les bons dossiers des élèves du secteur de carte scolaire puis, selon une logique de cercles concentriques, par zones géographiques successives. Même si ces méthodes sont imparfaites, elles prouvent une prise en compte de la question du taux de boursiers en CPGE et la volonté de mettre en place de nouvelles pratiques pour atteindre l'objectif fixé.

La mission a pu constater que le volontarisme des équipes n'est pas nécessairement proportionnel à l'importance de l'effort à accomplir. Si la volonté de recruter davantage d'étudiants boursiers semble unanimement partagée, pour la plupart des enseignants rencontrés, cet objectif est clairement du ressort du chef d'établissement. D'une manière générale, un certain secret pèse sur les ingrédients d'une « cuisine » propre à chaque établissement, dans la mise en œuvre du processus de recrutement de ses élèves. Les algorithmes varient d'un établissement à l'autre, d'une filière à l'autre et, dans le pire des cas, d'une équipe à l'autre au sein du même établissement.

Dans le cas le plus fréquent d'une action spécifique en faveur de candidatures de boursiers, la méthode appliquée est la suivante :

1. le discours des proviseurs auprès de leurs équipes est un discours de sensibilisation ;
2. au sein de l'établissement les commissions pédagogiques pratiquent une sélection des dossiers sur le seul critère académique ;

3. le chef d'établissement intervient en dernier lieu, avec l'accord tacite des professeurs, pour surclasser des dossiers de boursiers retenus.

Les pratiques de classement de dossiers privilégient massivement les critères académiques et intègrent (ou non), sous des formes diverses (par exemple introduction d'une pondération progressive) la qualité de boursier.

Dans les échanges avec les élèves rencontrés par la mission, qu'ils soient boursiers ou non, il est apparu fréquemment qu'ils recevaient assez mal l'idée d'un objectif de 30% de boursiers. Dans leur grande majorité, ils le perçoivent comme un quota. Les deux interrogations suivantes sont souvent revenues lors des conversations avec les jeunes :

- les boursiers ne risquent-ils pas de prendre la place d'élèves non boursiers qui seraient au moins aussi qualifiés ?
- les boursiers ne risquent-ils pas d'obtenir un diplôme lié à leur qualité de boursier et donc dévalorisé ?

La mission a pu constater néanmoins que les jeunes sont sensibles à la nécessité de démarches pour favoriser l'accès des jeunes de milieux défavorisés aux études supérieures mais ils souhaitent fortement que ces démarches s'effectuent selon des règles respectueuses de la valeur des individus, et non en vue d'atteindre un quota.

4. Une démarche volontariste des acteurs de terrain

4.1. La généralisation de la mise en réseau

4.1.1. État des lieux des cordées de la réussite

La mise en place des cordées de la réussite impulsée par le MESR, dans le cadre d'un partenariat avec le secrétariat d'État à la politique de la ville à partir de 2008, a permis la labellisation et le financement de démarches de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur, lycées à CPGE et lycées des quartiers les plus sensibles. Le 18 novembre 2008, cent cordées avaient été labellisées sur tout le territoire. Cent cinquante cordées supplémentaires ont été annoncées par le gouvernement d'ici la fin de l'année 2010, pour atteindre le nombre de trois cents en 2011. En 2009, l'État a consacré 2 millions d'euros au financement des cordées (500 000 euros au titre du MESR et 1,5 millions d'euros au titre du Secrétariat d'État à la politique de la ville). À l'échelle nationale, 587 lycées sont parties prenantes au dispositif sur 2 600 au total, dont 132 lycées à classes préparatoires sur les 400.

Les lycées à CPGE constituent d'ores et déjà des maillons stratégiques du réseau d'établissements visant à mobiliser des tuteurs au service d'élèves ayant un besoin de soutien spécifique dans la poursuite de leur ambition scolaire. Au moment des travaux de la mission, des lycées à CPGE engagés dans des cordées de la réussite sont en situation de têtes de cordées, ce qui ne devrait pas être le cas puisque les têtes de cordées doivent être assurées par des établissements de l'enseignement supérieur pour constituer, dans un réseau de lycées partenaires, un vivier potentiel de candidats boursiers. Nos échanges avec l'Association des proviseurs de lycées à CPGE, en particulier, ont permis de faire émerger le besoin grandissant de certains lycées à classes préparatoires d'être les bénéficiaires d'un tutorat étudiant en direction de publics boursiers qu'ils identifient comme scolairement plus fragiles. Il est à noter que des élèves de CPGE bénéficient de ce tutorat et sont eux-mêmes tuteurs d'élèves de collège. La mission n'a toutefois pas été en mesure de recenser de manière systématique l'intervention d'étudiants tuteurs dans les CPGE impliquées dans les cordées de la réussite. L'enquête de terrain fait cependant apparaître la difficulté fréquente de mobiliser des étudiants tuteurs pour lesquels un éloignement géographique trop important constitue, en particulier, un obstacle difficilement surmontable.

La mission note par ailleurs l'entrée d'élèves de collèges dans le dispositif des cordées initialement soutenu pour favoriser l'ambition des lycéens. Pour certains lycées qui ne disposent pas d'un vivier « naturel » de collégiens, le partenariat avec des collèges, l'accompagnement et l'accueil de très bons élèves issus de classes de 3^e sont conçus explicitement par les proviseurs comme une manière d'anticiper le développement d'une culture de la réussite chez des élèves de milieux modestes. L'inscription systématique du niveau collège dans les cordées de la réussite va, semble-t-il, se généraliser.

L'augmentation du nombre de cordées, programmée par le ministère, semble devoir s'accompagner d'un resserrement du pilotage national et académique de ces dispositifs et d'une plus grande transparence dans la destination des crédits alloués aux établissements au titre de ces opérations. Dans toutes les académies visitées, la mission a pu constater un certain nombre de dysfonctionnements ou de problèmes concernant ces réseaux d'établissements, pourtant jamais remis en question par des acteurs qui en soulignent systématiquement tout l'intérêt, comme par exemple :

- des services rectoraux confrontés à la nécessité de notifier des crédits fléchés « supérieur » à des EPLE (problème qui semble aujourd'hui réglé mais qui a retardé l'opérationnalisation de certaines cordées) ;

- des EPLE (têtes de cordées) tentés de renflouer les caisses du Foyer social des élèves pour apporter un soutien à des étudiants, ce qui leur est interdit ;
- des acteurs (rectorat, chefs d'établissement) non informés de la pérennité du soutien financier accordé et des conditions du maintien de cet accompagnement.

4.1.2. L'intervention d'acteurs socio-économiques

L'association du Cercle Passeport Télécoms¹⁶ a mis en place un programme d'aide au service de l'égalité des chances et de la promotion sociale qui s'adresse aux élèves des lycées des classes ATS, TSI et ECT, situées en zones urbaines sensibles. Le programme est articulé autour d'un trinôme composé d'un lycée à CPGE technologique, d'une école d'ingénieurs Télécoms ou d'une école supérieure de commerce et de management et d'un réseau d'entreprises dans le secteur de la téléphonie mobile. Deux critères complémentaires s'ajoutent pour être éligible au programme : un profil d'élève compatible avec les objectifs du programme (critères sociaux et culturels) identifié par les enseignants et reconnu par l'association, la mise en relation de tuteurs issus des entreprises partenaires pour des interventions individuelles ou collectives. Les entreprises mobilisent des moyens humains, intellectuels et financiers pour faire découvrir aux étudiants le monde de l'entreprise, les accompagner de la classe préparatoire jusqu'à l'obtention de leur diplôme, les aider dans leur insertion professionnelle.

L'intervention des tuteurs est modulée entre la période CPGE et la période Grande École. Les apports sont divers, y compris, par exemple, l'accès à des conversations téléphoniques régulières avec des correspondants dans les sociétés du groupe à l'étranger, la préparation des épreuves d'entretien des concours, etc. Le programme comporte également la mise à disposition d'un prêt étudiant sans caution et à faible taux avec le Crédit Mutuel, membre du programme, des facilités financières pour les déplacements lors des concours (SNCF) et l'hébergement (groupe ACCOR). Une aide financière est également apportée pour les inscriptions aux concours.

En 2009-2010, le cercle réunit sept entreprises¹⁷ du secteur des Télécoms, deux entreprises associées¹⁸, trois ministères (MEN, MESR, Secrétariat d'État chargé de la politique de la ville),

¹⁶ <http://www.passeport-telecoms.com/cpt/fr/lecercle.aspx>

¹⁷ SFR, Alcatel-Lucent, Ericsson, Devoteam, Nokia, Gemalto, Orange

¹⁸ Crédit Mutuel et Hôtels F1

l'ACSE¹⁹, et quatre vingt quatre établissements partenaires (47 CPGE réparties dans 44 établissements, 40 Grandes Écoles).

Pour cette même année, 555 jeunes sont suivis par 550 tuteurs. Les orientations nouvelles du programme portent sur l'organisation d'interventions au niveau des lycées cibles, destinées à développer l'information et lever l'autocensure en amont des classes préparatoires auprès d'élèves issus de milieux modestes afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'accéder à ces filières d'excellence.

Ce programme très structuré est l'un des plus actifs dans l'ouverture sociale par les CPGE de la voie technologique. L'association du Cercle Passeport Télécoms a le mérite d'avoir innové en mettant en place un dispositif d'accompagnement des élèves des CPGE technologiques. Il serait souhaitable que de tels dispositifs puissent s'appliquer à tous les élèves des classes préparatoires technologiques.

4.2. Les dispositifs expérimentaux

4.2.1. Les CPES (Classes Préparatoires aux Études Supérieures)

Depuis quelques années, un nouveau dispositif a été mis en place : les CPES. Ces classes expérimentales – article L 401 du Code de l'éducation (article 34 de la loi du 23 avril 2005) – sont peu nombreuses – 16 à la rentrée 2010, une vingtaine de projets en tout, environ 350 étudiants – mais elles ont un fort impact symbolique et surtout se présentent comme des réponses à des questions majeures qui concernent l'ensemble des classes préparatoires, leurs étudiants, leurs professeurs. Ces classes devraient essentiellement avoir pour objectif de préparer psychologiquement et culturellement les élèves à poursuivre des études via les CPGE.

Ce n'est pas toujours le cas, et on ne peut que s'interroger sur la pertinence de créer des CPES pour des élèves reçus au baccalauréat S avec mention B ou TB et qui, de toute façon, auraient été admis en CPGE. En la matière, l'aspect médiatique ne devrait pas prendre le dessus sur l'intérêt supérieur de la Nation.

Ces initiatives semblent fleurir de manière un peu anarchique. La mission a relevé avec le plus grand étonnement que certaines CPES étaient ouvertes à l'insu de la DGESIP. Un cadrage national paraît nécessaire.

¹⁹ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Le succès et l'impact de ces classes tiennent à une série de facteurs cumulatifs. Ce sont des projets locaux qui supposent une forte mobilisation d'acteurs variés et qui sont valorisants en termes d'image et de notoriété. Les CPES apportent une réponse à deux questions très fortes dans l'opinion : celle de l'adaptation des CPGE à des publics nouveaux et celle de la faible diversité sociale de ces classes. Elles se situent dans un cadre proche et connu, dans des lycées dotés souvent d'internat et reprennent pour l'essentiel, en l'adaptant, l'ingénierie pédagogique des CPGE.

La question majeure de l'ouverture sociale des CPGE et au-delà d'elles, de toutes les branches de l'enseignement supérieur, ne saurait relever de ces seules structures. Il est stérile de les placer en concurrence avec d'autres CPGE qui pourraient offrir les mêmes services – classes de proximité, de villes moyennes – ou avec d'autres expérimentations à la charnière secondaire-supérieur.

Il serait inquiétant qu'elles servent, malgré elles, de prétexte pour ne pas poser à l'ensemble du dispositif des CPGE la question de l'ouverture sociale, de la diversification, et donc de l'évolution des pratiques, voire des programmes ou des concours.

4.2.2. Des expériences de classes préparatoires universitaires

L'Académie de Créteil dans un premier temps, puis celle de Versailles, ont innové en créant des CPGE en relation avec l'université. Ces structures sont bien connues, par ailleurs, dans les classes préparatoires à l'École normale supérieure de Cachan, département Économie et gestion, D1 et D2. Les enseignements se déroulent dans le lycée d'accueil de la CPGE et à l'université. Les enseignants sont soit des universitaires soit des enseignants nommés par l'IGEN. L'objectif de ces classes est double :

- attirer des élèves, en particulier des boursiers, qui ne veulent pas s'inscrire dans une CPGE traditionnelle, en les rassurant sur la possibilité de poursuivre à l'université, sans perte de temps, en cas de non réussite aux concours ou tout simplement en cas d'inflexion du projet initial ;
- mutualiser les apports des deux cultures, université et CPGE, pour participer à la formation des futurs cadres.

Ces formules de scolarisation mixte, à travers le réseau des « prépas Cachan », déjà anciennes, se révèlent particulièrement performantes, tant en matière de préparation des concours qu'en matière de validation d'ECTS dans les cursus « Licence » auxquels elles sont appariées. Il est

encore trop tôt, par contre, pour apprécier l'efficacité des structures expérimentales de Créteil et Versailles.

4.2.3. Les premiers pas de classes préparatoires « voies professionnelles »

La rénovation du baccalauréat professionnel en un cursus de trois années a eu un impact sensible sur les aspirations des bacheliers à la poursuite d'études. Le contexte économique général et le poids des arguments d'opportunité en faveur de l'insertion professionnelle des plus diplômés, sont devenus déterminants. Si les STS constituent le débouché le plus attractif des bacheliers professionnels, les parcours qui, jadis, empruntaient les classes d'adaptation vers la voie technologique du baccalauréat font désormais défaut. Dans ces conditions, si l'on veut rendre possible des poursuites d'études sécurisées dans les Grandes Écoles pour des bacheliers professionnels dont on connaît le profil social dominant, l'aménagement de parcours de type CPGE adaptés devient un enjeu aussi bien scolaire que social.

C'est ainsi que, depuis la rentrée 2009, une CPGE expérimentale réservée aux bacheliers professionnels est implantée à Strasbourg dans le secteur Économie-gestion et qu'une autre classe dans le secteur industriel est créée à la rentrée 2010, à Montceau-les-Mines.

5. Les opportunités du renforcement de la voie technologique en CPGE

C'est en 1976 que Lionel Stoleru, alors secrétaire d'État au travail manuel et à l'immigration, et René Haby, ministre de l'Éducation nationale, ont souhaité permettre l'accès des titulaires d'un baccalauréat de technicien (devenu depuis baccalauréat technologique) aux concours d'entrée dans les Grandes Écoles (écoles d'ingénieur et haut enseignement commercial).

Les CPGE TSI (réservées aux bacheliers STI) et les CPGE ECT (réservées aux bacheliers STG) ont, depuis lors, assuré très régulièrement et très efficacement leurs missions de promotion sociale par la réussite aux concours des étudiants concernés. Cette réussite a été longtemps tempérée par la faiblesse des effectifs et l'extrême difficulté à les faire progresser, même au prix de politiques de recrutement très volontaristes. Depuis les trois dernières années, le paysage des « prépas technos » est en train d'évoluer.

L'offre « technologique » est complétée par les CPGE en un an, dites ATS (adaptation techniciens supérieurs), ouvertes aux étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT et désireux de préparer des concours d'intégration en 2^e année des Grandes Écoles.

5.1. Dans la filière scientifique

La voie technologique industrielle a longtemps eu pour objectifs de préparer et d'orienter les élèves du cycle terminal vers les STS. Cette tradition est née avec la création des BT (Brevets de Techniciens) dont la vocation était l'insertion professionnelle, mais aussi la poursuite d'études en STS. La suppression du BT et la création des baccalauréats F, puis STI au début des années 1990 n'a pas fait évoluer les mentalités, et ce malgré la création des CPGE pour bacheliers technologiques en 1976. Les élèves de STI postulent de manière marginale en CPGE. Il y a à peine 1 000 élèves en TSI, TPC et TB alors que le flux annuel des bacheliers STI et STL est respectivement de 34 000 et 7 000²⁰. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce comportement :

- les élèves sont orientés en fin de seconde vers les filières STI et STL souvent par défaut, cela ne correspond pas à leur premier choix ; le doute s'installant dans leur esprit, il en résulte souvent une forme d'autocensure de leur part ;
- les lycées technologiques, des équipes de direction aux professeurs en passant par les chefs de travaux, n'encouragent pas souvent l'orientation vers les CPGE, préférant conserver leurs élèves pour leurs divisions de STS ;
- les Grandes Écoles, dans leur grande majorité, affirment ne pas faire d'ostracisme vis-à-vis des élèves des CPGE technologiques, mais ne prévoient aucun parcours aménagé pour eux. Leur potentiel spécifique n'est pas pris en compte contrairement à celui des élèves des CPGE scientifiques et, très souvent, la première année en école est difficile pour eux ;
- les parcours de type « deuxième voie » (BTS/DUT – licence professionnelle – école d'ingénieurs) sont attractifs. Toutefois, s'ils constituent une opportunité d'ouverture sociale du fait de leur progressivité, ils demeurent exigeants.

Il faut reconnaître que les programmes actuels des filières STI et STL n'ont pas été conçus pour préparer les élèves à la poursuite d'études jusqu'à M2. Actuellement, les élèves des filières STI et STL perçoivent souvent les études supérieures longues avec crainte. La rénovation de ces filières, dont le premier objectif est de préparer les élèves qui les empruntent à poursuivre des études jusqu'à M2, devrait permettre d'estomper ces craintes de façon durable. Mais encore faudra-t-il que les Grandes Écoles envisagent de former des cadres aux profils différents et non issus du même moule. Cela pourrait être un des grands objectifs du système éducatif des prochaines années, d'autant plus que la filière S ne peut à elle seule former le vivier dans lequel puiseront les formations supérieures pour former les cadres dont la Nation a besoin. Cette

²⁰ Repères et références statistiques 2009

évolution permettrait certainement aux Grandes Écoles d'ingénieurs d'atteindre plus facilement l'objectif de 30 % de boursiers.

5.2. Dans la filière économique et commerciale

5.2.1. Situation générale des CPGE ECT

En 2009-2010, 36 classes ECT sont implantées (dont 3 dans l'enseignement privé sous contrat). Toutes les académies, y compris les Antilles disposent d'au moins une classe, à l'exception notable de l'académie de Limoges. L'effectif total en 1^{re} année est proche du millier d'étudiants, ce qui représente une progression très importante au cours des dernières années (en 2005, l'effectif de 1^{ère} année était de 420 étudiants).

Cette progression est le résultat d'une politique très volontariste de créations de classes nouvelles impulsée par le ministère, bien relayée par les recteurs dans des choix étudiés d'implantations, qui répond à une augmentation sensible de la demande sociale pour ce type de parcours par les bacheliers de la série STG. Cette situation peut être analysée comme l'un des effets positifs de la rénovation récente de cette série. Les programmes de la CPGE ECT ont été eux-mêmes rénovés afin d'être alignés avec les nouveaux programmes de la série STG.

De manière assez stable, d'une année sur l'autre, la part des filles est majoritaire et varie de 52 à 58 %. La proportion d'étudiants boursiers, en moyenne, dépasse 40% ; dans nombre d'établissements ce pourcentage est supérieur à 50%. Ceci est le reflet du profil social des séries technologiques, composées d'élèves qui sont en moyenne deux fois moins souvent issus de milieux socialement favorisés que ceux des séries générales.

Pour autant, compte tenu du flux annuel de bacheliers STG, le différentiel d'accès aux CPGE Économiques et Commerciales reste très déficitaire pour les bacheliers technologiques vis-à-vis des deux autres voies. En témoigne le pourcentage d'inscrits en 1^{re} année de CPGE économiques et commerciales : 42% pour les bacheliers ES, 48,4% pour les bacheliers S et 9% pour les bacheliers STG. Le taux de pression en ECT est élevé pour les classes implantées dans les grandes villes de province : Toulouse (9,3), Bordeaux (5,5) Marseille (5,3) ; dans les villes de l'ouest : Brest (4,8), Rouen (4,3). Il est particulièrement élevé sur Paris (supérieur à 9).

5.2.2. Les résultats et leur interprétation

Sur la base des résultats aux concours de la BCE (banque commune d'épreuves) et Ecricome (31 écoles), le pourcentage de candidats de la voie technologique qui intègrent une école est de 82,6%. Ce même pourcentage est de 82,8% pour la voie scientifique et 81,4% pour la voie économique. Ces résultats pour la session 2009 sont en stricte conformité avec ceux des sessions précédentes.

Ces chiffres demeurent, très curieusement, largement méconnus alors qu'ils montrent que ce parcours est l'un des plus sécurisés dans la poursuite d'études supérieures des bacheliers technologiques. Une sécurisation renforcée par les possibilités ouvertes par le système des ECTS et les très nombreux accords de partenariats qui lient les CPGE et les universités. Non seulement l'intégration dans les écoles est satisfaisante, mais, d'après celles-ci, les élèves valorisent rapidement leurs acquis en gestion, leurs fortes motivations à la réussite, ainsi qu'une certaine maturité sociale qui leur sert d'appui en termes d'autonomie et de prise d'initiative.

Dans le détail des résultats, les notes obtenues par les étudiants de la voie ECT, particulièrement en culture générale et en LVE, sont fortement discriminantes en termes d'intégration dans les écoles reconnues.

Les étudiants d'ECT sont également économes des moyens de l'école publique, car ils ne « cubent » pratiquement pas. Ils intègrent plus massivement des ESC (ex. Clermont-Ferrand, 68,6% d'admissibles) que l'ESSEC (2,3%) ou HEC (1%).

5.2.3. Le positionnement actuel et les perspectives

Plusieurs facteurs se conjuguent aujourd'hui pour donner un nouvel élan à ces classes, à leur audience, à leur statut, à leur succès.

Le premier d'entre eux est la confirmation, par le relais des écoles, que les employeurs recherchent aujourd'hui à diversifier leur recrutement, en termes de profils sociaux, culturels et d'expériences et, sur ce plan, la variété et la richesse des classes ECT sont manifestes. Les écoles confirment leur intérêt pour les profils « technos », ce qu'ils apportent dans les promotions et la constance de leur réussite.

Les initiatives, qu'ont pu prendre des secteurs professionnels (comme par exemple le secteur des télécoms, par le programme du Cercle Passeport) pour développer leurs interventions auprès des

étudiants de ces classes, ont contribué à débloquer une situation que les craintes, les préjugés mais aussi de véritables obstacles culturels et financiers avaient figée. L'instauration récente de la gratuité des droits d'inscription aux concours pour les boursiers ainsi que la gratuité des études offerte par certaines écoles contribuent bien évidemment à faire tomber un obstacle de plus,²¹.

L'arrivée des nouveaux bacheliers de la série STG – incontestablement mieux préparés à la poursuite d'étude – et la rénovation des programmes de la classe ECT ont débouché sur de nouvelles épreuves à la session 2009 des concours. Les programmes privilégient les apprentissages méthodologiques, le travail avec des sources, avec des références, la maîtrise de l'information, y compris l'information numérique et le développement d'une réflexion critique.

Cependant, les marges de progrès demeurent importantes. Alors que 66 % des bacheliers de la série S ayant obtenu une mention B ou TB poursuivent en GPGE et 24 % en série ES, ils sont à peine 9 % en séries technologiques. L'auto-limitation des ambitions joue encore à plein dans la voie technologique. Les progrès sont également attendus dans l'accès aux écoles du haut du tableau, en particulier « les quatre parisiennes », ce qui passe sans doute par une intégration ostensible de la voie technologique dans les grands établissements à CPGE économiques et commerciales.

²¹ Cf. Le 7 avril 2010, pour faciliter l'accès à son concours et promouvoir la diversité sociale, le groupe HEC a annoncé la gratuité totale et systématique des études à HEC pour les étudiants boursiers d'état.

6. Conclusions et propositions

Même si la mission peut avoir quelques doutes sur leur précision car elles ne semblent pas distinguer clairement les différents types de lycées (militaire, public et privé), les statistiques officielles montrent clairement que l'objectif fixé par le Président de la République n'est pas encore atteint. L'augmentation du nombre de boursiers est liée essentiellement à la création de l'échelon à taux zéro, le pourcentage d'élèves aux taux cinq et six restant toujours extrêmement faible. Il apparaît clairement que l'objectif fixé n'est pas facile à atteindre en raison notamment d'habitudes culturelles fortes et anciennes de la part des chefs d'établissement et de leurs équipes pédagogiques, mais aussi des populations concernées.

Au delà de la lecture des statistiques, la mission s'est efforcée d'identifier sur le terrain les facteurs favorisant l'intégration dans les classes préparatoires de jeunes issus des milieux défavorisés ainsi que les freins à cette intégration. La mission a constaté une prise de conscience générale et un ressenti de légitimité vis-à-vis de la demande impérative du Président de la République, demande reçue et traitée de façons très diverses selon la localisation géographique, le type d'établissement et de filière, l'engagement du chef d'établissement et le comportement des équipes pédagogiques.

La mission a pris beaucoup de plaisir à rencontrer certains chefs d'établissements très impliqués dans la mission d'ouverture sociale ainsi que des élèves de classes préparatoires, boursiers ou non, très matures et proposant souvent des analyses lucides de la situation. Les points forts retenus par la mission concernent l'information, les conditions d'hébergement, la question du classement des lycées au regard des résultats aux concours prestigieux et le risque d'une perception négative des jeunes vis-à-vis d'un objectif d'ouverture sociale ambitieux mais risquant d'être mal interprété. La question de l'information est tout à fait centrale, et non spécifique à l'orientation en CPGE. Elle interroge fortement sur les moyens de transmission et pointe clairement, dans ce domaine aussi, la difficulté des enseignants à apporter des réponses pertinentes concernant les poursuites d'études au-delà du baccalauréat. Il n'est pas certain que la réponse passe seulement par la formation ou la sensibilisation des enseignants à ces questions.

Le problème de l'hébergement n'est pas nouveau mais doit nettement être traité de façon globale pour des jeunes socialement fragilisés, en incluant des considérations autres que celles d'un confort pratique immédiat. La poursuite d'études suppose également des supports techniques, un contexte social favorable et une ouverture culturelle.

Enfin, la logique des classements des lycées, fondés sur des critères contestables, est l'un des freins les plus puissants à l'évolution des pratiques pédagogiques de nombre d'enseignants de classes préparatoires, ces derniers considérant qu'ils doivent avant tout alimenter leurs élèves en savoirs académiques. La mission considère qu'une réflexion approfondie devrait être menée à ce sujet afin de permettre, en particulier, de valoriser les établissements à forte valeur ajoutée au regard de l'ouverture sociale et des belles réussites offertes aux jeunes issus des milieux défavorisés.

Plus globalement, la mission n'a pas constaté de véritables impulsions académiques, fortes et portées, qui accompagneraient les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques dans l'appropriation et la mise en œuvre de l'objectif des 30 % de boursiers en CPGE.

S'appuyant sur les analyses et les constats formulés lors des visites et rencontres effectuées en académies et consignés dans ce rapport, la mission retient essentiellement six axes de propositions qui sont présentés ci-dessous. Ces propositions se situent dans le contexte actuel du collège et du lycée, qui est déjà discriminant socialement. La mission ne fait aucune proposition concernant la situation des collèges et lycées, domaine non concerné par l'étude menée.

Propositions

Intégration de l'objectif des 30% dans les stratégies académique et d'établissement

Introduire et formaliser un axe politique d'ouverture sociale des CPGE dans chacun des projets académiques.

Systématiser la référence à l'ouverture sociale dans un contrat trisannuel d'objectifs de chaque établissement et fixer dans le cadre de ce contrat, les objectifs attendus, les moyens engagés et les indicateurs de mesure d'efficacité.

Inscrire dans les dialogues stratégiques des académies avec la centrale, la prise en compte de l'objectif des 30 % de boursiers en CPGE.

Confier aux inspections générales une mission permanente de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des politiques académiques et d'établissement.

Hébergement des boursiers

Engager le dialogue avec les collectivités territoriales sur les enjeux et les modalités de l'ouverture des internats tout au long de l'année scolaire.

Mettre à disposition des étudiants boursiers en CPGE des résidences gérées par le CROUS.

Rechercher dans le cadre d'un dialogue avec la région Île-de-France, des solutions pour permettre l'accès réservé aux candidats boursiers à quelques internats en région parisienne pendant la période des épreuves d'admission aux concours.

Inciter les chefs d'établissements à s'impliquer dans la recherche d'hébergement pour les boursiers en CPGE, et en particulier à s'approprier la politique des internats d'excellence.

Information et accompagnement des élèves du second degré

Développer les liens directs avec les élèves en :

- organisant des rencontres systématiques des élèves de lycée (1^{re} et Terminale) avec des élèves de classes préparatoires et des étudiants des Grandes Écoles ;*

- *adaptant et accompagnant l'information disponible sur le web ;*
- *incitant l'organisation de réunions d'explication pour l'utilisation des sites de l'ONISEP et du CROUS ;*
- *concevant et organisant des rendez-vous réguliers d'information et de débats sur l'orientation dans tous les établissements.*

Concevoir et conduire des actions prescriptives, dès la classe de première, en direction des élèves de milieux défavorisés.

Établir un classement des établissements mettant en évidence leur valeur ajoutée notamment dans le domaine de l'ouverture sociale et la sécurisation des parcours.

Accompagnement culturel des élèves boursiers

Sensibiliser les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques sur la nécessité d'offrir aux élèves volontaires des actions d'enrichissement culturel, dans le cadre même de la scolarité en CPGE.

Les Grandes Écoles

S'assurer que les Grandes Écoles prennent toutes les mesures pour équilibrer leurs profils de recrutement.

Engager un dialogue avec les Grandes Écoles afin de diminuer le coût des inscriptions à leur concours d'entrée, mais surtout le coût induit par la participation aux épreuves d'admission.

Les cordées de la réussite

Évaluer l'impact des cordées de la réussite.

Systématiser la reconnaissance universitaire de l'engagement des étudiants dans l'accompagnement et le tutorat des publics scolaires.

Annexe 1 : liste des personnes rencontrées

MESR DGEISIP

La sous-direction en charge d'APB est le service égalité des chances et vie étudiante dont le sous-directeur est Jean-Yves De Longueau

La sous-direction susceptible de produire les données statistiques est celles des systèmes d'information et des études statistiques d'Olivier Lefebvre

Service APB Toulouse

CNOUS

Directeur : Jean-François Cervel

Directrice de la vie étudiante : Françoise Bontemps

Olivier Bardon

Services Rectoraux

Paris, Créteil, Versailles, Aix-Marseille, Montpellier et Strasbourg

Équipes pédagogiques et élèves des lycées

Académie de Montpellier

Lycée Jean-Baptiste Dumas – Alès

Lycée Joffre – Montpellier

Lycée Mermoz - Montpellier

Lycée Alphonse Daudet -Nîmes

Lycée Dhuoda - Nîmes

Académie de Strasbourg

Lycée Marc Bloch - Bischheim

Lycée du Haut Barr - Saverne

Lycée Cassin - Strasbourg

Lycée Kléber - Strasbourg

Académie d'Aix-Marseille

Lycée Mistral - Avignon

Lycée Jean Perrin – Marseille

Lycée Saint-Exupéry -Marseille

Lycée Thiers - Marseille

Académie de Paris

Lycée Condorcet

Lycée Jacques Decour

Lycée Janson de Sailly

Lycée Jean-Baptiste Say

Lycée Jules Ferry

Lycée Louis le Grand

Académie de Créteil

Lycée Le Corbusier –Aubervilliers

Lycée Henri Moissan – Meaux

Académie de Versailles

Lycée Saint-Exupéry – Mantes la Jolie

Lycée Pasteur – Neuilly

Lycée Michelet – Vanves

Association des Proviseurs des lycées à CPGE

Bureau présidé par Philippe Semichon

Associations de professeurs de CPGE

Association des Professeurs des Classes Préparatoires Économiques et Commerciales (APHEC), présidée par Philippe Heudron

Association des Professeurs de Première et de Lettres Supérieures (APPLS), présidée par Marc Even

Union des Professeurs d'Agronomie (UPA), présidée par Jean-François Beaux

Union des Professeurs enseignant les disciplines littéraires dans les classes préparatoires scientifiques (UPLS), présidée par Rémy Boulard

Union des Professeurs de Spéciale (UPS), présidée par Bruno Jeauffroy

Union des Professeurs des Sciences et Techniques Industrielles (UPSTI), présidée par Hervé Riou

Chercheurs

Agnès Van Zanten, sociologue de l'éducation

Annexe 2 : données générales CPGE

Un réseau dense d'établissements (rentrée 2009)

396 EPLE accueillent des classes préparatoires aux grandes écoles

- 323 lycées publics
- 73 lycées privés.

Une université - Vannes-Lorient : ouverture par le MESR après avis du Recteur

Moyens d'enseignement - Flux d'étudiants en formation

En CPGE à la rentrée 2008, les étudiants de 1^{ère} année proviennent pour 94,7 % de bacs généraux, 4,6% de bacs technologiques

Attractivité (toutes filières confondues 1^{ère} année) rentrée 2007

Nombre de places en 1^{ère} année déclarées par les chefs d'établissement:

42 749

Effectif présent : 40 506

Places vacantes : 2 243

Capacité d'accueil maximale (48): 46 208

Places vacantes *a maxima*: 5 702

Tableau 1 : effectifs CPGE des académies test 2008-2009

	Effectifs	% de l'effectif total
Paris	14 325	17,9
Créteil	3 350	4,1
Versailles	7 364	9,2
Aix-Marseille	3 041	3,8
Montpellier	2 160	2,7
Strasbourg	2 377	2,9

Effectifs CPGE année scolaire 2008 – 2009 : 80 003
(source RERS 2009)

Annexe 3 : données générales étudiants boursiers

Tableau 1 : répartition annuelle des boursiers par montant annuel de bourses en 2008-2009

BCS	Montant annuel en euros	Boursiers (%)	
		Toutes filières confondues	A l'université
0	0 (1)	13,5%	14,9%
1	1424	17,8%	17,6%
2	2145	9,9%	9,7%
3	2749	10,0%	12,7%
4	3351	9,8%	9,5%
5	3847	18,5%	18,1%
6	4019	20,5%	20,5%
Ensemble		100,0%	100,0%
Effectif		524 618	390 000

(1) Exonération des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante

Tableau 2 : répartition par échelon des bourses sur critère sociaux payées au 10 février 2010 (toutes filières confondues)

Échelon	Boursiers
0	17,81%
1	17,74%
2	9,52%
3	9,50%
4	9,22%
5	17,12%
6	19,9%

TOTAL : 566 833 boursiers

Tableau 3 : suivi de paiement des bourses

ACADÉMIE	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon	Total Boursiers sur Critères Sociaux	Bourses De Mérite	Aide au mérite	TOTAL AIDES 09/10 (BCS+BDM)	TOTAL AIDES 08/09 (BCS+BDM)	%payés 09/10 par rapport à 08/09	Montant payé (€)	dépense 08/09 sur progr 0231(en €)	% consommés 09/10 par rapport à 08/09
	00	01	02	03	04	05	06									
Aix-Marseille	4072	4288	2419	2438	2436	4918	6298	26869	21	845	26890	26051	103,2%	41 486 079,34	74 208 118,92	55,9%
Amiens	2568	2274	1287	1286	1226	2390	2533	13564	13	320	13577	12587	107,9%	19 111 079,99	33 599 138,86	56,9%
Antilles-Guyane	819	911	562	617	652	1619	4012	9192	1	139	9193	8919	103,1%	16 619 438,84	28 931 030,82	57,4%
Besançon	2176	1937	1139	1040	991	1649	1483	10415	8	341	10423	9886	105,4%	13 918 168,19	24 420 527,78	57,0%
Bordeaux	5598	5274	2668	2662	2594	4394	4800	27990	33	1004	28023	25584	109,5%	38 513 446,97	67 147 016,13	57,4%
Caen	2554	2222	1099	1037	990	1714	1379	10995	8	329	11003	10345	106,4%	13 945 037,88	25 087 342,10	55,6%
Clermont-Ferrand	2553	2560	1394	1180	1113	2050	1998	12848	9	442	12857	11705	109,8%	17 382 961,02	29 952 693,44	58,0%
Corte	349	281	155	167	159	301	322	1734		75	1734	1697	102,2%	2 486 155,55	4 577 737,95	54,3%
Créteil	2379	3664	2357	2660	2889	6134	7334	27417	3	461	27420	25987	105,5%	48 724 127,82	84 679 743,31	57,5%
Dijon	2804	2356	1203	1157	1151	1945	1760	12376	13	354	12389	11429	108,4%	16 219 957,22	28 337 564,19	57,2%
Grenoble	4189	3975	2143	2062	1839	2968	2669	19845	33	704	19878	18827	105,6%	26 112 018,08	47 701 000,09	54,7%
Lille	8220	8461	4764	4828	4566	8577	9513	48929	60	1992	48989	45574	107,5%	71 787 253,36	124 927 757,71	57,5%
Limoges	1137	1132	577	491	516	865	961	5679	3	125	5682	5568	102,0%	7 617 575,80	14 231 039,76	53,5%
Lyon	6294	6241	3345	3354	3092	5630	5508	33464	64	1500	33528	30741	109,1%	47 016 548,18	81 502 877,96	57,7%
Montpellier	4383	4278	2362	2461	2428	5042	6681	27635	21	1044	27656	24994	110,7%	42 583 135,44	72 020 575,58	59,1%
Nancy-Metz	4446	4158	2210	2270	2161	3811	3523	22579	23	770	22602	20575	109,9%	31 144 886,51	53 447 463,64	58,3%
Nantes	6667	6474	3054	2899	2673	4375	3664	29806	22	1030	29828	27065	110,2%	37 817 308,04	65 243 203,83	58,0%
Nice	2095	2161	1303	1322	1371	2542	3185	13979	8	408	13987	13223	105,8%	21 560 341,93	37 947 084,87	56,8%
Orléans-Tours	4091	3194	1618	1626	1537	2696	2772	17534	8	538	17542	16101	108,9%	23 013 106,73	40 267 475,05	57,2%
Paris	6700	7346	4084	4350	4281	8276	10018	45055	222	2292	45277	42300	107,0%	72 131 787,89	127 887 197,11	56,4%
Poitiers	3215	2831	1424	1328	1250	2292	2160	14500	8	465	14508	13516	107,3%	18 979 250,14	33 712 284,86	56,3%
Reims	1960	2122	1148	1128	1181	2070	2167	11776	11	311	11787	11290	104,4%	17 140 922,21	30 102 436,77	56,9%
Rennes	7125	6181	2973	2695	2483	3999	3435	28891	23	1121	28914	26398	109,5%	35 545 376,98	62 142 707,86	57,2%
La Réunion	588	785	508	591	678	1611	3851	8612	1	216	8613	8119	106,1%	15 964 724,37	27 211 076,99	58,7%
Rouen	1955	2382	1293	1291	1270	2318	2590	13099	6	484	13105	12401	105,7%	19 498 194,13	33 440 451,28	58,3%
Strasbourg	2701	2777	1481	1422	1439	2571	2592	14983	34	708	15017	13384	112,2%	21 538 787,47	36 146 921,52	59,6%
Toulouse	5445	5426	2837	2768	2589	4920	5685	29670	50	1277	29720	28932	102,7%	42 629 347,28	77 915 301,06	54,7%
Versailles	3898	4291	2552	2714	2723	5359	5865	27402	17	701	27419	24888	110,2%	44 127 385,82	75 761 811,30	58,2%
TOTAL	100981	99982	53959	53844	52278	97036	108758	566838	723	19996	567561	528086	107,48%	824 614 403,18	1 442 549 581	57,2%

%BCS 17,64
 17,81% % 9,52% 9,50% 9,22% 17,12% 19,19%
 36,31%

BCS : Bourses sur Critères Sociaux
 DM : Bourses De Mérite

Source : RERS 2009

